

**C A N A D A**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 14 mars 2012

À la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 14 mars 2012 à compter de 19h30.

Sont présents :

Mme Josée Carrier (Saint-Tharcisius)  
 Mme France Lepage (Sainte-Florence)  
 Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)  
 Mme Danielle Marcoux (Sayabec)

M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)  
 M. Michel Chevarie (Lac-au-Saumon)  
 M. Mario Côté (Causapscal)  
 M. Réginald Duguay (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)  
 M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)  
 M. Alain Gauthier (Sainte-Irène)  
 M. Georges Guénard (Saint-Vianney)

M. Steve Lamontagne (Saint-Léon-le-Grand)  
 M. Martin Landry (Albertville)  
 M. Donald Malenfant (Val-Brillant)  
 M. Paul Lepage (Saint-Moise)  
 M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)  
 M. Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)

ainsi que (comme 2<sup>e</sup> représentant) :

Mme Solange Tremblay (Repr. Sayabec)  
 M. David Desjardins (Repr. Causapscal)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfète.

Sont absents : M. Gaëtan Ruest (Amqui)  
 Mme Diane Arbour (Repr. Amqui)

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier  
 M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint et agent de développement culturel  
 M. Bertin Denis, Service de l'aménagement et de l'urbanisme  
 M. Dominique Robichaud, Service de génie municipal  
 M. Jérôme Tremblay, ingénieur junior  
 M. Ghislain Paradis, Service incendie  
 Mme Édith Pâquet, trésorière adjointe  
 M. Jacques Dupéré, Service d'évaluation

## **1. CONSTATATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **Résolution CM 2012-038 concernant l'ouverture de la séance du 14 mars 2012**

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **Résolution CM 2012-039 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance du 14 mars 2012**

Sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Alain Gauthier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant le point "Autres sujets" ouvert :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal – Séance du 8 février 2012
4. Période de question de l'assistance
5. Dépôt des états financiers et rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2011 - MRC de La Matapédia et TNO
6. Gestion des cours d'eau - Règlement n° 2012-04 abrogeant et remplaçant le règlement n° 09-2009 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eaux de la MRC de La Matapédia – Adoption
7. Service incendie
  - 7.1 Acquisition d'un appareil de désincarcération (mâchoires de vie) vs aide financière du FSTD Volet 5
  - 7.2 Règlement no 2012-03 modifiant le règlement 09-2001 relatif à la tarification pour l'utilisation du service incendie – Adoption
8. Usine Bois Serco de Saint-Vianney vs garantie d'approvisionnement – Suivi
9. Communication du service d'aménagement

- 9.1. Projet de règlement 2012-05 modifiant le SAD
- 9.2. Hébergement des PRU des municipalités locales sur le site Internet de la MRC
10. Plan de développement durable de la collectivité - Composition de la commission d'aménagement et de développement – Adoption
11. Parc régional de Val-d'Irène
  - 11.1 Addenda au protocole d'entente relatif à l'aide financière du PIQM
  - 11.2 Reconstruction du chalet principal et du garage et réfection d'entrepôt - estimation des coûts et échéancier
  - 11.3 Règlement N° 2011-14 décrétant une dépense et un emprunt pour la reconstruction du chalet principal et d'un garage ainsi que la réfection d'entrepôts - Adoption
  - 11.4 Mandats des professionnels
12. Communication du service de génie - Entente intermunicipale en radiocommunication avec les MRC de Matane et La Mitis
13. Route Verte
  - 13.1 Emprunt (financement résiduel) relatif au règlement N° 2010-04
  - 13.2 Pavage des accotements des routes du MTQ – Demande de Véloroute Desjardins de La Matapédia
14. Protocole d'entente avec ALESE concernant la collecte, la valorisation et la réutilisation des meubles, appareils électro-ménagers et menus objets dans le but de les détourner de l'enfouissement
15. Règlement d'emprunt N° 2011-16 décrétant une dépense et un emprunt pour l'exécution de travaux dans les locaux de la MRC et pour l'acquisition d'une station d'arpentage GPS – Résolution de modification
16. Politique de la ruralité et plan de diversification
  - 16.1 Révision du plan de travail du Pacte rural
  - 16.2 Pacte rural et FSTD - Recommandations du comité pour l'octroi des aides financières à des projets
17. Dépôt du rapport d'activités du trésorier – *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* – Exercice financier 2011
18. Communication du service de culture et de communications - Lancement des Prix du patrimoine du Bas-Saint-Laurent
19. Correspondance
20. Période de questions de l'assistance
21. Autres sujets :
  - 21.1 Prochaine rencontre du Conseil – réunion de travail du 28 mars 2012 à 19h30
  - 21.2 Prochaine rencontre du Conseil – réunion de travail du 23 mai 2012 à déplacer (22 ou 30 mai 2012)
  - 21.3 Invitation Assemblée générale CLD de La Matapédia – 20 mars 2012, 17h30, Val-d'Irène
  - 21.4 Disposition des boues d'épuration de la Ville d'Amqui
  - 21.5 Représentation sur divers comités
  - 21.6 Forêt de proximité
22. Levée de la séance

Adoptée.

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2012**

#### **Résolution CM 2012-040 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance du 8 février 2012**

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2012.

Adoptée.

### **4. PÉRIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE**

Certains citoyens, la plupart contribuables de la municipalité de Lac-au-Saumon, sont présents relativement à l'augmentation de la valeur foncière des propriétés dans cette municipalité, subséquentement au dépôt du dernier rôle d'évaluation. Un citoyen demande si un suivi a été effectué concernant ce dossier. Madame Chantale Lavoie, préfète, informe le citoyen que le conseil a été saisi de cette demande, qu'il amasse l'information à ce sujet et que cette question sera traitée lors de la prochaine séance de travail.

Les principaux commentaires des citoyens sont à l'effet que l'augmentation de l'évaluation foncière des propriétés dans leur municipalité est trop élevée, que les citoyens ont de plus en plus de difficulté à payer les taxes foncières sur ces propriétés et que des citoyens possédant des propriétés fortement évaluées dans d'autres régions du Québec paient moins de taxes que dans La Matapédia. Ces citoyens demandent à la MRC d'intervenir afin de trouver une solution dans un contexte économique difficile.

Messieurs Raymond Thériault et François Jean déposent des documents au Conseil relatifs à ce dossier.

### **5. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011 - MRC DE LA MATAPÉDIA ET TNO**

Monsieur Christian Gendron, comptable pour Mallette, dépose au Conseil de la MRC les états financiers non consolidés de la MRC de La Matapédia et des TNO pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2011.

**6. GESTION DES COURS D'EAU- RÈGLEMENT N° 2012-04 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 09-2009 RÉGISSANT LES MATIÈRES RELATIVES À L'ÉCOULEMENT DES EAUX DES COURS D'EAU DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA – ADOPTION**

**Résolution CM 2012-041** concernant l'adoption du règlement n° 2012-04 abrogeant et remplaçant le règlement n° 09-2009 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de La Matapédia

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu d'adopter le règlement numéro 2012-04 abrogeant et remplaçant le règlement n° 09-2009 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

La MRC reçoit actuellement des résolutions des municipalités désignant leur responsable en gestion des cours d'eau sur leur territoire respectif.

**7. SERVICE INCENDIE**

**7.1 Acquisition d'un appareil de désincarcération (mâchoires de vie) vs aide financière du FSTD Volet 5**

**Résolution CM 2012-042** concernant l'adjudication de contrat pour l'acquisition d'un appareil de décarcération (mâchoires de vie)

Sur une proposition de M. Steve Lamontage, appuyée par M. Mario Côté, il est résolu :

1. d'accepter la soumission de CMP Mayer pour l'acquisition d'un appareil de décarcération (mâchoires de vie) TNT Rescue au montant de 13 550,00, plus taxes; cette soumission est la plus basse conforme reçue dans le cadre d'un appel d'offres à cet effet;
2. d'affecter le solde de l'aide financière du FSTD volet V, au montant de 5 492,75 \$, au financement de cette acquisition.

Adoptée.

Autre soumission reçue : CSE incendie à 13 895,00 \$, plus taxes.

**7.2 Règlement no 2012-03 modifiant le règlement 09-2001 relatif à la tarification pour l'utilisation du service incendie – Adoption**

**Résolution CM 2012-043** concernant l'adoption du règlement no 2012-03 modifiant le règlement 09-2001 relatif à la tarification pour l'utilisation du service incendie

Sur une proposition de Mme Marlène Landry, il est unanimement résolu que le règlement portant le numéro 2012-03 modifiant le règlement 09-2001 relatif à la tarification pour l'utilisation du service incendie soit adopté.

Adoptée.

**8. USINE BOIS SERCO DE ST-VIANNEY VS GARANTIE D'APPROVISIONNEMENT – SUIVI**

**Résolution CM 2012-044** concernant l'Usine Bois Serco de St-Vianney vs garantie d'approvisionnement

Considérant que les propriétaires de l'usine Bois SERCO située à Saint-Vianney ont mis définitivement fin aux opérations de l'usine le 25 novembre dernier et ont annoncé leur intention de ne plus opérer cette usine compte-tenu des sommes investies qui y ont été englouties et du contexte qui prévaut actuellement dans le domaine forestier;

Considérant que les propriétaires actuels de cette usine identifiés à la SER de La Vallée et la Coopérative Forestière de La Matapédia ont clairement signifié qu'ils n'investiront plus d'argent dans cette usine afin de ne pas fragiliser davantage leurs organisations;

Considérant la demande de moratoire déposée par la municipalité de Saint-Vianney au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, M. Clément Gignac, visant à suspendre jusqu'au 31 mars 2013 tout transfert de CAAF des bois destinés historiquement à Bois SERCO vers d'autres usines;

Considérant que les propriétaires des usines Scierie Sainte-Irène et Bois CFM de Causapscal, qui sont des entreprises oeuvrant dans La Matapédia, ont convenu une entente avec les propriétaires de Bois Serco pour acquérir l'usine de Saint-Vianney et transférer par la suite les volumes de résineux à l'usine de Sainte-Irène et le tremble à l'usine de Bois CFM de Causapscal;

Considérant que les termes de cette entente ont été transmis au ministre des Ressources naturelles et de la Faune pour fins d'approbation;

Considérant les réductions des approvisionnements déjà annoncées pour 2013 et celles qui sont encore à préciser auront des impacts sur toutes les usines dont celles qui seront encore en activité dans La Matapédia;

Considérant qu'avant de prendre sa décision, le ministre consultera les intervenants de la région dont la MRC et la municipalité de Saint-Vianney par l'intermédiaire de la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent ;

En conséquence, sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu d'appuyer la municipalité de Saint-Vianney dans ses démarches visant la relance de l'usine située sur son territoire et d'attendre le dépôt d'une demande formelle par la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent avant de prendre position et de s'assurer que la transformation des bois destinés historiquement à Bois SERCO se poursuive dans La Matapédia.

Adoptée.

## **9. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT**

### **9.1 Projet de règlement 2012-05 modifiant le SAD**

#### **Résolution CM 2012-045 concernant l'adoption du règlement 2012-05 modifiant le schéma d'aménagement révisé (01-2001)**

- CONSIDÉRANT que le projet éolien Vents du Kempt à Sainte-Marguerite-Marie et Causapscal et le projet éolien communautaire de Saint-Damase utiliseront les équipements et la technologie de la société allemande *Enercon* dans la fabrication des éoliennes commerciales ;
- CONSIDÉRANT que les projets éoliens doivent respecter les dispositions prescrites par les règlements d'urbanisme municipaux, lesquelles sont issues du document complémentaire du schéma d'aménagement de la MRC de La Matapédia ;
- CONSIDÉRANT que les éoliennes fabriquées par la société *Enercon* ne cadrent pas parfaitement avec les dispositions réglementaires actuellement prescrites aux règlements d'urbanisme et au schéma d'aménagement notamment en ce qui concerne l'apparence, la forme, la couleur et les matériaux de construction ;
- CONSIDÉRANT qu'une erreur de référence cartographique a été constatée dans le schéma d'aménagement ;
- CONSIDÉRANT que l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil d'une MRC peut modifier son schéma d'aménagement et de développement ;
- CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le conseil de la MRC doit adopter un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à son plan et ses règlements d'urbanisme, advenant la modification du schéma ;
- CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC doit soumettre un projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

En conséquence, sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu ce qui suit :

1. d'adopter le projet de règlement numéro 2012-05 visant la modification du schéma d'aménagement révisé (règlement 01-2001) ;
2. d'adopter le document qui indique la nature des modifications que les municipalités de la MRC devront apporter à leur plan et réglementation d'urbanisme advenant la modification du schéma d'aménagement révisé;
3. de créer une commission du conseil de la MRC, afin de soumettre à la consultation les modifications envisagées par le projet de règlement numéro 2012-05. Cette commission sera présidée par la préfète et formée des membres du conseil. Le secrétaire-adjoint agira à titre de secrétaire de la commission;
4. de tenir une seule assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 2012-05 qui aura lieu le 11 avril 2012, à 19h30, à la salle du conseil de la MRC de La Matapédia, située au 123, rue Desbiens, 4<sup>ème</sup> étage, terrasse Ste-Ursule, à Amqui.

Adoptée.

#### **Avis de motion**

Avis de motion est donné par M. Mario Côté voulant qu'à une prochaine session du conseil de la MRC de La Matapédia soit présenté pour adoption le règlement numéro 2012-05 modifiant le schéma d'aménagement révisé (règlement numéro 01-2001) de la MRC de La Matapédia.

### **9.2 Hébergement des PRU des municipalités locales sur le site Internet de la MRC**

La MRC est souvent sollicitée par des citoyens et des professionnels qui désirent consulter les règlements d'urbanisme des municipalités locales. Bien que la plupart des règlements d'urbanisme aient été réalisés par la MRC, ceux-ci demeurent la propriété des municipalités locales. Toute information relative aux règlements d'urbanisme doit être obtenue à partir des règlements officiels et de leurs amendements au bureau de la mairie de chaque municipalité. Plusieurs municipalités du Québec donnent un accès public à leur réglementation d'urbanisme à partir de leur site Internet. Dans La Matapédia, un tel accès à l'information serait limité à quelques municipalités seulement soit, celles bénéficiant d'un site web officiel.

Pour répondre aux besoins grandissants d'information du grand public, il vous est proposé d'héberger une compilation administrative des documents d'urbanisme sur le site Internet de la MRC. Il serait ainsi possible de consulter gratuitement une version à jour du plan et des règlements d'urbanisme des municipalités locales. La compilation administrative n'ayant aucune valeur légale, une mention au public rappellerait que seule la version officielle des règlements signée et conservée au bureau municipal a une référence légale.

Afin de connaître l'opinion des municipalités sur cette opportunité, celles-ci ont été invitées à nous en informer en adoptant une résolution visant :

1. à autoriser la MRC de La Matapédia à héberger gratuitement sur son site Internet une compilation administrative des règlements d'urbanisme municipaux;
2. à s'engager à transmettre à la MRC de La Matapédia tous les règlements visant la modification des règlements d'urbanisme municipaux afin d'assurer de la tenue à jour de la compilation administrative sur le site Internet de la MRC;
3. à défrayer les coûts relatifs à la mise à jour de ladite compilation administrative.

## **10 PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITÉ - COMPOSITION DE LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT - ADOPTION**

### **Résolution CM 2012-046 concernant la composition de la Commission d'aménagement et de développement de la MRC de La Matapédia**

- Considérant que la MRC de La Matapédia désire se doter d'un plan de développement durable de la collectivité;
- Considérant qu'une Commission d'aménagement et de développement de la MRC de La Matapédia a été constituée pour collaborer à l'élaboration du plan de développement durable de la collectivité;
- Considérant que la MRC de La Matapédia a procédé à un appel de candidatures public pour compléter la composition de ladite commission;
- Considérant que les représentants de la MRC, du CLD et de la SADC de La Matapédia présents sur ladite commission ont procédé à l'analyse des candidatures soumises.

En conséquence, sur une proposition de M. Alain Gauthier, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est résolu :

1. d'accepter la recommandation du comité d'analyse des candidatures et de nommer les personnes suivantes sur la Commission d'aménagement et de développement de la MRC de La Matapédia, à savoir :
  - Siège no 7 : Éducation : Dominic Fortin
  - Siège no 8 : Santé et services sociaux : Jeannine Desmarais
  - Siège no 9 : Affaires : Chantal St-Pierre
  - Siège no 10 : Forêt : François Bérubé
  - Siège no 11 : Agriculture : Audrey Hamel
  - Siège no 12 : Environnement : Mireille Chalifour
  - Siège no 15 : Communautaire : Mélanie Tremblay
  - Siège no 16 : Coopté 1: Pierre D'Amours
  - Siège no 17 : Coopté 2: André Fournier
2. d'autoriser la Commission d'aménagement et de développement à solliciter des candidatures afin de combler les sièges vacants et à former les comités sectoriels. Une recommandation sera déposée en ce sens lors d'une prochaine séance.

Adoptée.

### **Résolution CM 2012-047 concernant le remboursement des frais de déplacement relatifs à la participation sur un comité sectoriel dans le cadre de l'élaboration du PDDC**

- Considérant que la MRC de La Matapédia désire se doter d'un plan de développement durable de la collectivité;
- Considérant que des comités sectoriels seront mis en place pour collaborer à l'élaboration du plan de développement durable de la collectivité;
- Considérant que la participation à ces comités engendre des frais de déplacement pour les personnes bénévoles qui y participeront.

En conséquence, sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu d'accorder une rémunération de 30\$/rencontre pour les personnes qui participeront aux différents comités sectoriels dans le cadre de la démarche du PDDC. Les membres de la Commission d'aménagement et de développement ne sont pas visés par cette rémunération.

Adoptée.

## **11 PARC RÉGIONAL DE VAL-D'IRÈNE**

### **11.1 Addenda au protocole d'entente relatif à l'aide financière du PIQM**

#### **Résolution CM 2012-048 concernant un addenda au protocole d'entente relatif à l'aide financière du PIQM pour le projet de mise à niveau des infrastructures du Parc régional de Val-d'Irène**

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est résolu d'accepter les termes de l'addenda relatif au protocole d'entente relatif à l'aide financière du PIQM pour le projet de mise à niveau des infrastructures du

Parc régional de Val-d'Irène. L'addenda vise des modifications à l'annexe B de l'entente concernant les travaux pouvant être réalisés dans le cadre du projet de mise à niveau des infrastructures.

Adoptée

### **11.2 Reconstruction du chalet principal et du garage et réfection d'entrepôt - estimation des coûts et échéancier**

Monsieur Dominique Robichaud informe le Conseil que le projet de reconstruction du chalet principal en est rendu à l'étape des plans préliminaires et de l'estimation des coûts. Les besoins ont été définis par le comité de travail et les choix des matériaux ont été proposés par les professionnels. Sommairement, le nouveau bâtiment propose :

- Deux niveaux totalisant 1 120 m<sup>2</sup> de plancher (par comparaison, le bâtiment actuel compte trois niveaux pour une superficie de plancher de 1 400 m<sup>2</sup>);
- Le bâtiment est pivoté de 90 degrés afin d'offrir la façade principale face à la montagne;
- Une salle à manger adjacente au bar d'une capacité d'accueil de 350 personnes avec cafétéria et services sanitaires au 2<sup>e</sup> étage;
- Les bureaux, une boutique, l'école de ski, des espaces locatifs pour casiers et les services sanitaires et techniques au 1<sup>er</sup> étage;
- Une construction à ossature de bois conventionnelle avec des poutres en bois lamellé collé pour la structure du plafond du bar et poutrelles en I pour le plancher du 1<sup>er</sup> étage;
- Un revêtement extérieur composé de bois d'ingénierie de type Good Style de Good Fellow et de pierre architecturale mince;
- Un revêtement de toit en bardeau d'asphalte;
- Un système de chauffage central à air chaud alimenté à l'électricité et pouvant être modifié pour la biomasse forestière;
- Un revêtement intérieur principalement en gypse mais avec des poutres et des colonnes apparentes en bois dans le bar et de la planche au plafond du bar et de la salle à manger.

L'estimation préliminaire des coûts de démolition et de construction est de 2 000 000 \$ plus une contingence de 145 000 \$ pour imprévu. Le détail de tous les travaux admissibles au PIQM à compléter est présenté en annexe.

L'échéancier des travaux doit être revu en raison des retards pour l'obtention du financement et la production des plans préliminaires. Pour respecter les contraintes d'opération de la Corporation pour l'ouverture de la prochaine saison, le nouveau bâtiment devrait être livré en novembre prochain alors que les délais requis pour compléter les plans et devis ne permettent pas d'obtenir des soumissions avant la fin du mois de mai; ce qui laisse moins de cinq (5) mois pour réaliser les travaux de démolition et de reconstruction. De plus, l'objectif initial était de demander des appels d'offres plus tôt durant l'hiver afin d'intéresser plus de soumissionnaires et d'obtenir les meilleurs prix possibles. En conséquence, nous recommandons de poursuivre et compléter la réalisation des plans et devis pour soumission mais de reporter l'appel d'offres et la réalisation des travaux en 2013. Ce délai devrait aussi permettre de faire progresser les projets de biomasse forestière et de réutilisation du bâtiment actuel pour le convertir en garage.

- Compléter la réalisation des plans de construction du chalet principal de Val-d'Irène.
- Prévoir l'appel d'offres pour la construction du chalet principal de Val-d'Irène à l'automne 2012 pour des travaux à réaliser à l'été 2013.

### **11.3 Règlement N° 2011-14 décrétant une dépense et un emprunt pour la reconstruction du chalet principal et d'un garage ainsi que la réfection d'entrepôts – Adoption**

**Résolution CM 2012-049** concernant l'adoption du règlement n° 2011-14 décrétant une dépense et un emprunt pour la reconstruction du chalet principal et d'un garage ainsi que la réfection d'entrepôts au Parc régional de Val-d'Irène

Sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu unanimement d'adopter le règlement N° 2011-14 décrétant une dépense de 2 770 000 \$ pour la reconstruction du chalet principal et d'un garage ainsi que la réfection d'entrepôts de la station de ski du Parc régional de Val-d'Irène, et, pour en défrayer les coûts, l'affectation du solde disponible du règlement N° 06-2009 pour un montant de 221 875 \$ ainsi qu'un emprunt de 2 548 125 \$.

Adoptée.

### **11.4 Mandats des professionnels**

**Résolution CM 2012-050** concernant l'octroi de mandats à des professionnels relatifs au projet de mise à niveau des infrastructures au Parc régional de Val-d'Irène

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Réginald Duguay, il est résolu de confier les mandats suivants pour la conception et la réalisation des plans et devis pour soumission du chalet principal de Val-d'Irène (incluant les taxes) pour :

1. l'architecture aux Architectes Proulx et Savard au montant de 15 000 \$ soit 17 246,25 \$ incluant les taxes;
2. la structure de bois à Daniel Després, ingénieur, au montant de 10 000 \$ soit 11 497,50 \$ incluant les taxes;
3. le chauffage et la ventilation à Gestion conseil PMI au montant de 13 886 \$ soit 15 965,43 \$ incluant les taxes;

4. les services alimentaires à Després Laporte au montant de 2 500 \$ soit 2 874,38 \$ incluant les taxes.

Adoptée.

**12. COMMUNICATION DU SERVICE DE GÉNIE - ENTENTE INTERMUNICIPALE EN RADIOCOMMUNICATION AVEC LES MRC DE MATANE ET LA MITIS**

**Résolution CM 2012-051 concernant une entente intermunicipale en radiocommunication avec les MRC de Matane et de La Mitis – Services incendie**

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Alain Gauthier, il est résolu qu'une entente soit conclue entre les MRC de Matane, de La Mitis et de La Matapédia pour faire l'entretien des équipements du système de radiocommunication des services incendie desservant les municipalités de ces MRC. Le préfet et le directeur général sont autorisés à signer pour et au nom de la MRC tous les documents de cette entente.

Adoptée.

**Résolution CM 2012-052 concernant une entente intermunicipale en radiocommunication avec les MRC de Matane et de La Mitis – Services incendie et ambulanciers**

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est résolu que la MRC de La Matapédia accepte le mandat des MRC de Matane et de La Mitis afin d'assurer l'entretien du réseau de radiocommunication des services incendie et ambulanciers desservant leurs territoires selon les termes de l'entente intermunicipale conclue à cet effet.

Adoptée.

**13. ROUTE VERTE**

**13.1 Emprunt (financement résiduel) relatif au règlement N° 2010-04**

**Résolution CM 2012-053 concernant le financement d'un emprunt relatif au règlement N° 2010-04 - Route Verte**

Sur une proposition de M. Alain Gauthier, appuyée par M. Steve Lamontagne, il est résolu unanimement :

1. QUE la Municipalité régionale de comté de La Matapédia accepte l'offre qui lui est faite de Caisse Desjardins Vallée de La Matapédia pour son emprunt du 21 mars 2012 au montant de 45 900 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 2010-04, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

3 900 \$	3.84 %	21 mars 2013
4 000 \$	3.84 %	21 mars 2014
4 200\$	3.84 %	21 mars 2015
4 300\$	3.84 %	21 mars 2016
4 500\$	3.84 %	21 mars 2017
25 000 \$		

2. QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Adoptée.

**Résolution CM 2012-054 concernant le financement d'un emprunt relatif au règlement N° 2010-04 Route Verte**

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt 2010-04, la Municipalité régionale de comté de La Matapédia souhaite emprunter par billet un montant de 45 900 \$.

Sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu :

1. QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
2. QU'un emprunt par billet au montant de 45 900 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2010-04 soit réalisé;
3. QUE les billets soient signés par la préfète et le directeur général et secrétaire et trésorier ;
4. QUE les billets soient datés du 21 mars 2012;
5. QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;
6. QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013.	3 900 \$
2014.	4 000 \$
2015.	4 200 \$

2016.	4 300 \$
2017	4 500 \$ (à payer en 2017)
2017.	25 000 \$ (à renouveler)

7. QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité régionale de comté de La Matapédia émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 21 mars 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements par le règlement numéro 2010-04, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée.

### **13.2 Pavage des accotements des routes du MTQ – Demande de Véloroute Desjardins de La Matapédia**

#### **Résolution CM 2012-055 concernant une demande de Véloroute Desjardins de La Matapédia pour le pavage des accotements des routes du MTQ**

Sur une proposition de M. Réginald Duguay, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu que le Conseil de la MRC effectue des démarches auprès du ministère des Transports du Québec afin que l'asphaltage des accotements sur la route 132, entre les limites municipales de Saint-Moise et le village de Sayabec (jonction de la rue Lacroix et de la route 132) et sur la route Saint-Edmond, entre la jonction de la route du rang Didier et de la route Saint-Edmond et la jonction de la route du rang A et de la route Saint-Edmond puisse être réalisé au cours de l'année 2012 afin de compléter l'aménagement du réseau cyclable matapédien faisant partie du tracé de la Route verte.

Adoptée.

#### **14. PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC ALESE CONCERNANT LA COLLECTE, LA VALORISATION ET LA RÉUTILISATION DES MEUBLES, APPAREILS ÉLECTRO-MÉNAGERS ET MENUS OBJETS DANS LE BUT DE LES DÉTOURNER DE L'ENFOUISSEMENT**

##### **Résolution CM 2012-056 concernant un protocole d'entente avec ALESE pour la collecte, valorisation et réutilisation des meubles et électroménagers**

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu d'approuver le protocole d'entente avec la Corporation ALESE, concernant le versement d'une contribution financière annuelle de LA MRC pour le financement d'une partie de l'activité de LA CORPORATION visant la collecte, la valorisation et la réutilisation des meubles, électroménagers et menus objets afin de détourner lesdites matières de l'enfouissement et de les rendre disponibles à des coûts raisonnables aux personnes à faibles revenus.

Adoptée.

Monsieur Michel Chevarie s'abstient de formuler tout commentaire sur ce sujet.

#### **15. RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2011-16 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DANS LES LOCAUX DE LA MRC ET POUR L'ACQUISITION D'UNE STATION D'ARPENTAGE GPS – RÉSOLUTION DE MODIFICATION**

##### **Résolution CM 2012-057 modifiant le règlement N° 2011-16 décrétant une dépense et un emprunt pour l'exécution de travaux dans les locaux de la MRC et pour l'acquisition d'une station d'arpentage GPS**

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu que l'article 4 du règlement N° 2011-16 décrétant une dépense et un emprunt pour l'exécution de travaux dans les locaux de la MRC et pour l'acquisition d'une station d'arpentage GPS, soit abrogé.

Adoptée.

#### **16. POLITIQUE DE LA RURALITÉ ET PLAN DE DIVERSIFICATION**

##### **16.1 Révision du plan de travail du Pacte rural**

##### **Résolution CM 2012-058 concernant la révision du plan de travail du pacte rural**

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Mario Côté, il est résolu d'approuver les recommandations du comité du pacte rural et de diversification concernant la révision du plan de travail du pacte rural pour l'année 2012.

Adoptée.



**16.2 Pacte rural et FSTD - Recommandations du comité pour l'octroi des aides financières à des projets**

**Résolution CM 2012-059 Concernant l'octroi des aides financières du pacte rural et du fonds de soutien des territoires en difficulté (FSTD) volet I de la MRC de La Matapédia**

Sur une proposition de M. Michel Chevarie, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu d'approuver les recommandations du comité du pacte rural et de diversification pour les présenter au Pacte rural et au fonds de soutien des territoires en difficulté (FSTD) volet I de la MRC de La Matapédia à savoir :

NUMÉRO PROJET	TITRE DU PROJET	PROMOTEUR	RECOMMANDATION COMITÉ ANALYSE	
			PNR	FSTD
PNR-1201	Étude préliminaire pour la conversion de l'église	Fabrique de Saint-Léon-le-Grand	915 \$	
PNR-1202	Étude de soutien pour la relance de CHAICHEM	SODAM	0 \$	
PNR-1203	Terrain familial multi-projets	Municipalité d'Alberville	10 000 \$	
PNR-1204	Site Internet de Sainte-Irène	Municipalité de Sainte-Irène	1 800 \$	
PNR-1205	Site Internet de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	Mun. de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	1 800 \$	
PNR-1206	Réno équipement présentation tournois provinciaux	Club de curling de la Vallée	12 000 \$	
PNR-1207	Projet d'embellissement	Municipalité de Saint-Noël	4 950 \$	
PNR-1208	Étude pour le réaménagement de l'école en espace communautaire	Municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	3 000 \$	
PNR-1209	Réfection des bandes de la patinoire	L'Association sportive de Saint-Damase	10 000 \$	
PNR-1210 et FSTD-1201	Traitement économique et écologique des matières putrescibles par la réduction à la source à l'aide du vermicompostage	Écolo Vallée et Mitis	0 \$	0 \$
PNR-1211 et FSTD-1202	Installation d'un élévateur	La Résidence Beauséjour	10 000 \$	Local 20 000 \$
PNR-1212	Signalisation pour la motoneige	Club de motoneige La Coulée Verte	2 300 \$	
PNR-1213 et FSTD-1203	Démarrage de la filière des extractibles forestiers dans La Matapédia	SEREX	15 000 \$	Régional 18 900 \$
PNR-1214	Achat d'équipements de nettoyage de voies cyclables	Véloroute Desjardins de La Matapédia	17 000 \$	
PNR-1215	Présentation du circuit éducatif et amélioration des installations de l'exposition agricole	Société d'agriculture de La Matapédia	17 000 \$	
PNR-1216	Aire d'énergie pour les aînés	Ville d'Amqui	10 000 \$	
PNR-1217	Étude sur les retombées économiques, la clientèle et l'achalandage de l'Expo agricole de la Matapédia	Société d'agriculture de La Matapédia	1 200 \$	
PNR-1218	Grand Prix cycliste matapédien	Ville d'Amqui	10 450 \$	
FSTD-1204	Embauche d'un agent de développement socio-économique	Municipalité de Val-Brillant		Local 10 000 \$
FSTD-1205	Rénovation intérieure de la gare et développement d'un centre d'interprétation	Gare patrimoniale de Sayabec		Local 30 000 \$
PNR-1219	Révision politique familiale municipale et démarche MADA	MRC de la Matapédia et 10 municipalités	12 000 \$	

Adoptée.

**17. DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER - LOI SUR LES ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS - EXERCICE FINANCIER 2011**

Monsieur Mario Lavoie, trésorier, dépose au Conseil de la MRC son rapport d'activités du trésorier pour l'exercice financier 2011 en regard de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

**18. COMMUNICATION DU SERVICE DE CULTURE ET DE COMMUNICATIONS - LANCEMENT DES PRIX DU PATRIMOINE DU BAS-SAINT-LAURENT**

Le Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent, en collaboration avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et les huit municipalités régionales de comté (MRC) du Bas-Saint-Laurent, annonce le lancement du concours des huitièmes Prix du Patrimoine du Bas-Saint-Laurent. Initiés en 1999, et remis tous les deux ans depuis l'an 2000,

ces prix visent à rendre hommage à ceux et celles qui contribuent à préserver, mettre en valeur et sauvegarder nos richesses patrimoniales et nos savoir-faire ancestraux.

Les individus ayant une propriété au Bas-Saint-Laurent, les organismes, les entreprises, les institutions, les municipalités et les MRC peuvent soumettre leur candidature pour un projet déjà réalisé dans l'une des catégories suivantes :

- Sauvegarde, restauration et conservation (bâtiment, objet ancien, petit patrimoine, fonds d'archives, etc.)
- Transmission, interprétation et diffusion (outil de diffusion, transmission de savoir-faire, mise en place d'activités, etc.)

Les informations, le formulaire d'inscription et la description des critères d'évaluation sont disponibles :

- sur le site du Conseil de la culture au [www.crcbsl.org](http://www.crcbsl.org) ;
- au 418 722-6246 poste 23 ;
- aux bureaux des MRC du Bas-Saint-Laurent.

Chaque MRC choisira des gagnants dans les deux catégories. Ces gagnants seront finalistes lors de la finale régionale qui se tiendra le 9 septembre 2012 au Vignoble Carpinteri à Saint-Ulric, dans la MRC de Matane. Huit d'entre eux pourront remporter un titre de lauréat régional et un trophée réalisé par François Maltais, artiste du Bas-Saint-Laurent.

## **19. CORRESPONDANCE**

La correspondance a été transmise via l'extranet de la MRC. On accorde une attention particulière aux suivantes :

Pétition de résidents de la municipalité de Saint-Moise  
Monsieur André Belaieff, Routhierville

## **20. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Concernant le dossier de l'évaluation foncière, une citoyenne s'interroge sur la volonté de la MRC de travailler pour ses contribuables. Une autre personne s'inquiète de la disposition des boues usées de la Ville d'Amqui sur le site de l'ancien cimetière de la MRC.

## **21. AUTRES SUJETS :**

### **21.1 Prochaine rencontre du Conseil – réunion de travail du 28 mars 2012 à 19h30**

La prochaine rencontre de travail du Conseil se tiendra le 28 mars 2012 à 19h30.

### **21.2 Prochaine rencontre du Conseil – réunion de travail du 23 mai 2012 à déplacer (22 ou 30 mai 2012)**

#### **Résolution CM 2012-060                      Concernant la rencontre de travail du mois de mai**

Sur une proposition de M. Donald Malenfant, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu de tenir la rencontre de travail le 22 mai en remplacement du 23 mai.

Adoptée.

### **21.3 Invitation Assemblée générale CLD de La Matapédia – 20 mars 2012, 17h30, Val-d'Irène**

Madame Chantale Lavoie rappelle l'invitation pour l'assemblée générale CLD de La Matapédia – 20 mars 2012, 17h30, Val-d'Irène

### **21.4 Disposition des boues d'épuration de la Ville d'Amqui**

#### **Résolution CM 2012-061    concernant la disposition des boues d'épuration de la Ville d'Amqui**

Sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est résolu d'autoriser la disposition d'environ 150 mètres cubes de terreau provenant de la déshydratation des boues des étangs aérés de la ville d'Amqui sur le terrain de l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire d'Amqui propriété de la MRC de La Matapédia et selon les exigences du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs.

Adoptée.

### 21.5 Représentation sur divers comités

#### **Résolution CM 2012-062 concernant une représentation de la MRC sur le conseil d'administration de la SERV**

Sur une proposition de M. Steve Lamontagne, appuyée par M. Michel Chevarie, il est résolu de nommer M. Martin Landry sur le conseil d'administration de la Société d'exploitation des ressources de la Vallée.

Adoptée.

#### **Résolution CM 2012-063 concernant une représentation de la MRC sur le conseil d'administration de Transports adapté et collectif La caravelle**

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Donald Malenfant, il est résolu de nommer M. Paul Lepage sur le conseil d'administration de Transports adapté et collectif La caravelle.

Adoptée.

### 21.6 Forêt de proximité

Monsieur Georges Guénard demande s'il y a eu des développements récents concernant les travaux du comité de forêt de proximité. Madame Lavoie convient de relancer le comité prochainement.

## 22. LEVÉE DE LA SÉANCE

#### **Résolution CM 2012-064 concernant la levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, sur une proposition de M. Michel Chevarie, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est résolu de lever la séance à 23h00.

Adoptée.

---

Chantale Lavoie, préfète

---

Joël Tremblay, secrétaire adjoint